

CONVENTION POUR INTERVENTION PSYCHOMOTRICE



Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Celavu-Prunelli, Fontanaccia, BP 90038, 20129 Bastelicaccia, représentée par son Président, Noël Dominique Livrelli.

Et

Mme LUBRANO Anaïs, Psychomotricienne.

Exerçant la profession de psychomotricienne dans le cadre d'une activité libérale.

Adresse personnelle : Piscia Rossa 20167 AFA

N° SIRET : 921 016 796 000 10

N° ADEL : 2A 96 004 00

Tél : 06.17.26.19.92

Mail : anais.lubrano@gmail.com



Ci-après dénommée **l'intervenante**.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser et de préciser les conditions d'intervention dans lesquelles va s'exercer le partenariat entre la crèche « Les papillons du Prunelli » et Mme Lubrano Anaïs, Psychomotricienne, afin de mettre en place des interventions pour développer l'éveil et la motricité des enfants dans les structures intercommunales *établissements d'accueil de jeunes enfants* gérés par la communauté de communes du Celavu-Prunelli

Afin de permettre la réalisation de cet objectif, chaque partie signataire de la présente convention devra respecter les engagements ci-après exposés.

Engagements des parties

Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement pour favoriser l'intervention et la mise en place des ateliers de développement psychomoteur des enfants.

Cette collaboration se déclinera par la présence de Mme Lubrano en qualité de psychomotricienne une matinée par mois prédéfinis, permettant la mise en place d'ateliers psychomoteur et d'éveil.

Les deux parties s'engagent également à :

- Favoriser un échange autour de la mise en place d'outils
- Mme Lubrano s'engage à apporter son soutien à l'éveil des enfants en apportant ses compétences et connaissances aux personnels de la crèche.
- Aucun changement de l'organisation prévue pour la mise en place des ateliers ne pourra s'effectuer sans que celui-ci ait fait l'objet d'un échange entre les deux parties.



Chaque partie s'engage à informer l'autre de toute impossibilité à maintenir l'organisation prévue.

Conditions générales d'organisations

La présence de Mme Lubrano Anaïs est planifiée une matinée par mois de 8h à 11h.

Modalités financières

L'intervenante remet à la communauté de communes

Un Relevé d'Identité Bancaire, une photocopie de sa Carte Vitale et de sa Carte d'Identité ainsi que la photocopie de son Diplôme d'Etat de Psychomotricien.

Après chaque intervention, une facture correspondant à l'intervention effectuée en précisant le jour et le montant unitaire.

Montant de la rémunération :300€ par séance de 3h

Durée de la convention

La présente convention est conclue à la date de sa signature pour une durée d'un an à partir du 8 Février 2023 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

Chacune des parties contractantes se réserve le **droit de la dénoncer moyennant un préavis de 3** mois de date à date. La dénonciation doit être notifiée par lettre recommandée à chacune des autres parties.

Professionnels et interlocuteurs

- Pour la crèche « Les papillons du Prunelli » :
Mme MARTIN Véronique, Directrice
- Pour la crèche « U Nidu » :
– Mme FIDELI Alice, Directrice

- ET
- Mme Lubrano Anaïs, Psychomotricienne.

Conditions et Obligations de confidentialité

Le prestataire considère comme strictement confidentiel, et s'interdira de divulguer toute information, document, donnée, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de son temps de présence au sein des crèches intercommunales.

Fait le 04 Juillet 2023, à Ajaccio.

Le Prestataire,
Anaïs LUBRANO

Le Président,
Noël Dominique LIVRELLI